



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2015 - n°05  
Mars 2015

## **8 mars : Journée internationale de lutte des femmes**

### SOMMAIRE

#### SPÉCIAL 8 MARS 2015

Page 2 : loi Macron : les femmes premières victimes

Page 3 - 4 : tract confédéral

Page 5 - 6 : Femmes retraitées, en mars toutes les raisons d'agir

Page 7 : 2015, 4ème Marche Mondiale des Femmes

Page 8 : Public/privé : Exigeons des classifications non discriminantes des métiers à prédominance féminine.

Pour la CGT l'égalité femmes/hommes est un enjeu majeur de société, mais nous devons encore mener de grands combats pour qu'elle soit effective. En effet les inégalités perdurent : inégalités de salaires, de retraite, carrières interrompues, temps partiel, contrats précaires, non reconnaissance de la pénibilité du travail, charges familiales et domestiques, violences conjugales, violences sexistes au travail...

Nous devons rester vigilantes car nos droits ne sont pas acquis durablement : la loi Macron anti-sociale, passée en force par le gouvernement, s'attaque aux femmes pour le travail du dimanche et de nuit...

Profitions de cette date pour débattre avec les salarié-es des propositions de la CGT, pour exiger l'ouverture de négociations sur l'égalité, sur la reconnaissance des qualifications, sur les classifications...

Au moment où les négociations ARRCO/AGIRC s'ouvrent dans un contexte très régressif impulsé par le patronat, la CGT fait des propositions sur le financement : l'égalité professionnelle est une des sources de financement, puisque l'augmentation des salaires permet d'augmenter les cotisations.

Le 8 mars 2015 ne doit pas être une journée sans lendemain. Il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes, de négociations sous contrôle des salarié-es, pour faire aboutir les revendications des femmes, et pour que cessent les inégalités.

**LE 17 MARS**, les femmes doivent être nombreuses à s'inscrire dans la journée de mobilisation unitaire des retraité-es, puis à porter leurs revendications lors de la journée de mobilisation interprofessionnelle du **9 AVRIL**. Enfin, La CGT invite les salarié-es à participer à la marche mondiale des femmes qui sera lancée **LE 8 MARS** partout en France et dans le monde.

*Et le 8 mars, c'est aussi l'occasion d'appeler les femmes à franchir le pas de la syndicalisation.*

**IL NE PEUT Y AVOIR DE PROGRÈS SOCIAL  
SANS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !**



# Loi Macron : les femmes premières victimes !

**La loi Macron est une loi libérale très régressive qui attaque le droit des salarié-e-s sur de nombreux points : les Prudhommes et le droit pénal du travail, les Institutions Représentatives du Personnel, l'Inspection et la Médecine du Travail, et qui rend même le bulletin de paie opaque !**

Le gouvernement a choisi d'inscrire dans la loi les propositions du MEDEF sans concertation ni négociation avec les acteurs sociaux. Et il a choisi de passer en force avec l'article 49-3 de la Constitution qui permet de valider un projet de loi sans vote du parlement !

Les femmes salariées seront les premières victimes de cette loi Macron, qui prévoit d'augmenter le nombre annuel de dimanches travaillés dans les commerces et le travail de nuit dans les « zones touristiques internationales ». Elles cumulent contrats précaires, temps partiels imposés et bas salaires : 73,5 % des vendeurs/vendeuses et 78,5% des caissiers sont des femmes.

Les salarié-es des grands magasins parisiens sont mobilisé-es pour dire non à cette dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

**Prétendre augmenter les salaires en sacrifiant la vie sociale et la vie de famille est une grave régression sociale. C'est une atteinte sévère au Code du Travail et un pas de plus vers une flexibilité et une exploitation accrues.**

Les travaux indispensables le dimanche et la nuit, comme dans nos secteurs de la santé et de l'action sociale, doivent être restreints et limités à ceux qui sont nécessaires et indispensables.

Le travail de nuit devient « un travail de soirée » jusqu'à minuit (21H-24H) !!! Les compensations en vigueur aujourd'hui dans le commerce vont disparaître avec l'extension et la banalisation de ces horaires de travail. (voir tract Loi Macron, un argumentaire pour comprendre. <http://www.sante.cgt.fr/Loi-Macron-un-argumentaire-pour>)

Quand on connaît le peu de rémunération du travail de nuit et du dimanche dans nos secteurs de la santé et de l'action sociale, c'est une brèche

supplémentaire pour déréglementer ce travail et sa rémunération.

**Les salaires du dimanche et de nuit devraient être doublés par la loi, avec un repos compensatoire.**

**Il est urgent d'augmenter les salaires pour augmenter le pouvoir d'achat des salarié-es et de réduire le temps de travail. QUAND ON CONNAÎT LES PROFITS DU PATRONAT, C'EST POSSIBLE !**



**TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 9 AVRIL**  
**Pour la journée nationale interprofessionnelle de mobilisation et de grève !**



**Journée internationale des droits des femmes**

**MOBILISÉ-E-S LE 8 MARS**

**COMME TOUTE L'ANNÉE**

**POUR FAIRE DE L'ÉGALITÉ UNE RÉALITÉ**

- 
- 1944** ► Droit de vote et d'éligibilité des femmes.
- 
- 1946** ► Arrêt des abattements sur les salaires féminins.
- 
- 1965** ► Droit des femmes à avoir un emploi sans l'autorisation de leur mari.
- 
- 1975** ► Droit à l'IVG.
- 
- 1998** ► Loi instaurant la parité en politique.
- 

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

Surtout, l'égalité aujourd'hui proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- ▷ **27 %** d'écart salarial et **40 %** d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;
- ▷ **80 %** des tâches ménagères assumées par les femmes ;
- ▷ une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

**Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour démontrer leur vigilance et faire entendre leurs revendications. Au-delà, c'est une mobilisation quotidienne qui est nécessaire pour assurer l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et pour lutter contre le sexisme ordinaire.**

**L'égalité maintenant, c'est possible !**

- 1.** Une partie des inégalités s'explique par le fait que les femmes sont concentrées dans douze familles de métiers dévalorisés financièrement et socialement. **La CGT revendique la mixité** au travail comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir ingénieur-e, infirmier-e, caissier-e ou ouvrier-e. **Les métiers à prédominance féminine doivent être revalorisés financièrement** parce qu'il n'est pas normal qu'une sage-femme gagne en moyenne 2 100 €/mois, une institutrice 1 900 €, contre 3 400 € pour un ingénieur alors qu'ils ont le même niveau de qualification.
- 2. Limiter les temps partiels**, qui sont à 80 % exercés par des femmes, garantir un minimum de 24 h par semaine, la majoration de la rémunération des heures supplémentaires, l'accès aux droits sociaux.
- 3. Conditionner des 200 milliards d'aides publiques** dont bénéficient chaque année les entreprises au respect de la loi en matière d'égalité professionnelle et à leurs pratiques de lutte contre la précarité et les temps partiels.

4. **Instaurer une action de groupe** contre les discriminations, pour permettre aux organisations syndicales d'aller en justice au nom de tous les salariés victimes d'une même discrimination et d'obtenir réparation.

5. **Garantir une articulation vie privée/vie professionnelle** : encadrer les forfaits jours, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche (contrairement à ce que prévoit le projet de loi Macron), mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche et à l'école maternelle.

6. **Lutter contre les violences** sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes de violence.

7. **Garantir l'égalité de retraite** : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.

**Ces mesures permettraient de faire enfin de l'égalité une réalité. Elles permettraient aussi de dégager des ressources supplémentaires pour financer et équilibrer durablement les retraites. La CGT porte donc ces propositions dans le cadre des négociations sur les retraites complémentaires (Agirc / Arrco) qui ont lieu en ce moment.**

## LA CGT A OBTENU DE PREMIÈRES AVANCÉES !

**Dans le cadre de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes votée en août 2014, la CGT a obtenu :**

- l'obligation pour les entreprises d'évaluer et de lutter contre les discriminations sur l'ensemble de la carrière;
- l'obligation pour les branches de vérifier si les classifications et les grilles salariales ne sont pas discriminantes pour les femmes;
- l'évaluation sexuée des risques professionnels par les CHSCT, pour éviter que la pénibilité des métiers à prédominance féminine ne soit sous-évaluée.

**L'égalité est une priorité. Pour que ce droit fondamental de notre constitution soit effectif, la CGT agit à tous les niveaux : en interpellant les parlementaires pour renforcer la loi, en mobilisant et en négociant dans les branches, les entreprises et dans la fonction publique.**

**Mobilisons-nous pour en finir avec les discriminations envers les femmes !**

**Pour faire de l'égalité une réalité, le 8 mars comme toute l'année, mobilisons-nous !**

**Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.  
Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....  
Âge : ..... Profession : .....  
Entreprise (nom et adresse) : .....



**EN MARS 2015,**

**TOUTES LES RAISONS D'AGIR  
POUR LES FEMMES RETRAITÉES !**



### **LE 8 MARS : Journée internationale de lutte des femmes**

Dans notre vie active, nous avons lutté pour le droit à l'emploi, le droit à l'autonomie financière, le droit à l'égalité professionnelle, mais aussi le droit à la contraception, le droit à l'IVG...

Des luttes victorieuses certes, mais...en 2015, les femmes retraitées subissent toujours, au moment de leur retraite, les conséquences d'une carrière professionnelle « féminine » : salaires inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes : travail précaire, temps partiels souvent imposés, discrimination dans le déroulement de carrière due aux congés maternité, congés parentaux...

Les dernières réformes des retraites pénalisent largement les femmes : recul de l'âge de départ, décote, suppression d'1 année par enfant pour les femmes de la Fonction Publique..

**Bref, nous ne sommes que 39% à valider une carrière complète et 64 % d'entre nous perçoivent une retraite inférieure à 900€ !**



**RETRAITÉ-E-S  
ON A TOUTES LES  
RAISONS  
DE  
SE MOBILISER**

### **LE 17 MARS : Journée nationale d'actions des retraité-es, à l'appel de 9 organisations syndicales et associations de retraité-es**

Après 2013, 2014 a été une nouvelle année noire pour les retraité-es :

- ▶ **Report de l'augmentation des pensions de plus de 18 mois !**
- ▶ **Taxe de 0,3% payée par les retraité-es imposables pour soi-disant financer la perte d'autonomie, alors que le projet de Loi pour sa prise en charge est repoussé...d'année en année...**
- ▶ **Augmentation de la CSG et de la TVA,**
- ▶ **Disparition de la ½ part fiscale pour les veuves, veufs, divorcé-es, n'ayant pas élevé seul-es leurs enfants pendant 5 ans au moins,**
- ▶ **Imposition de la majoration de 10% pour les parents de 3 enfants ou plus...**

**Ce sont là les principales mesures qui impactent notre pouvoir d'achat, il faut y ajouter la hausse des frais de santé, des mutuelles, des loyers, du gaz, de l'électricité, des transports, le désengagement des Services Publics.**

<http://www.ucr.cgt.fr/actulong.php?IDactu=233>

#### **COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL**

**Déclaration commune UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, SFRN-FSU, UNIR-Solidaires, UNRPA-Ensemble et solidaires, FGR-FP, LSR**

Les organisations syndicales de retraités : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, SFRN-FSU, UNIR-Solidaires, UNRPA-Ensemble et solidaires, FGR-FP, LSR se sont rencontrées le lundi 9 février.

Elles ont fait le constat que la situation des retraités se dégrade de manière continue, ce que les derniers éléments des rapports du COR et de l'INSEE confirment.

Les organisations syndicales de retraités dénoncent la baisse du pouvoir d'achat, la dégradation des conditions d'accès aux soins, le délitement des services publics, le report scandaleux de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Elles ont donc convenu du principe d'une mobilisation des retraités sur les quatre thèmes ci-dessus dans les semaines à venir dont la date sera précisée prochainement.

Les retraités n'accepteront pas d'être les oubliés de la société.

Paris, le 10 février 2015

## RETRAITÉ-ES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE :

Vous avez été plus de 40 000 l'an dernier à faire appel au Fonds d'Action Sociale (FAS) de la CNRACL pour pouvoir vous soigner, vous chauffer... La CGT au Conseil d'Administration de la CNRACL est la seule à voter contre la baisse des plafonds de ressources, demander leur revalorisation et l'augmentation des finances dédiées au FAS.

## RETRAITÉ-ES DU SECTEUR PRIVÉ :

Vous avez tout à craindre des négociations qui s'ouvrent sur les régimes de retraites complémentaires (ARCCO et AGIRC) car le patronat cherche à organiser leur faillite pour pousser les salarié-es vers les assurances privées.

Le patronat, qui refuse d'augmenter les salaires, les cotisations sociales des entreprises, les emplois, ne refuse pas d'augmenter les dividendes qu'il verse aux actionnaires !

👉 **2014 : augmentation de 30% des dividendes versés aux actionnaires  
SOIT + 56 MILLIARDS D'€ !!!**

## Le 17 MARS : MOBILISONS-NOUS !

**Ce jour-là, les retraité-es doivent se faire entendre, devant les Préfectures, les chambres patronales, dans chaque département :**

👉 **POUR l'augmentation des pensions et retraites**

👉 **POUR le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat subie : réclamons 300€/mois !**

👉 **POUR la prise en charge de l'aide à l'autonomie entièrement par la Sécurité Sociale**

👉 **POUR TOUTES NOS REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ, DE CONDITIONS DE VIE, DE SERVICES PUBLICS...**



**EN MARS, BOUGEONS... MANIFESTONS ...  
POUR NOS REVENDICATIONS, C'EST BON !**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX  
Union Fédérale des Retraité-e-s : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 51



En 2015, Nous marcherons encore...



*Année 2015 :*  
***4<sup>ème</sup> Marche Mondiale des Femmes***  
***Contre les violences et la pauvreté***

La Marche Mondiale des Femmes est un mouvement international féministe, altermondialiste, anti-capitaliste, qui rassemble un grand nombre de femmes et d'organisations. Le passage de la caravane est l'occasion de mobiliser localement des groupes de femmes en résistance, de faire des liens entre les féministes d'Europe, de recueillir leur mémoire et la transmettre plus largement. C'est aussi un lieu de vie collectif, alternatif, un lieu d'apprentissage permanent, de partage et de créativité.

Tous les 5 ans depuis l'année 2000, les féministes du monde entier unissent leurs forces pour marcher ensemble avec l'objectif commun de construire un monde basé sur la Paix, la Justice, l'Égalité, la Liberté et la Solidarité. Ce sera de nouveau le cas du 8 mars au 17 octobre 2015.



Le souhait est de développer les liens entre féministes de la base et les groupes de femmes en lutte résistant dans leurs villes et villages contre la violence, l'austérité, le fascisme, la lesbophobie, et toutes les oppressions qui rendent nos vies de femmes plus dures à vivre, et de mettre en avant ces luttes et alternatives.

La Marche Mondiale des Femmes (MMF) qui rassemble des associations, des partis politiques et des syndicats dont la CGT, veut rompre avec le patriarcat, le capitalisme et le racisme, les trois systèmes d'oppression qui contrôlent nos vies dans le monde entier. Un appel de la marche a été signé par toutes les parties prenantes. <http://www.mmf-france.fr/>

Si les thèmes des violences, de paix et de démilitarisation, de précarité et d'autonomie, sont toujours fondamentaux pour la MMF, la question des biens communs, de la souveraineté alimentaire et de la justice climatique est devenue fondamentale pour les féministes.

Pour cette 4<sup>ème</sup> Action, la marche se fera sous la forme d'une caravane féministe, qui partira de Turquie (au Kurdistan) le 8 mars 2015, et ira sur les routes vers l'Ouest, le Nord, le Sud et l'Est pour finir au Portugal le 17 octobre 2015. Des femmes kurdes, qui combattent depuis des années pour leur indépendance, aux femmes grecques et portugaises résistant aux politiques d'austérité, les femmes luttent et inventent d'autres manières de vivre et de s'organiser collectivement.

L'idée est de documenter ces luttes de femmes et de les rendre visibles à d'autres femmes luttant sur les mêmes enjeux dans leur contexte local. Une souscription financière solidaire a été lancée.

***Quelques dates, en France, à retenir et à faire vivre localement :***

**8 mars :** Lancement de la Marche partout en France et dans le monde. Départ de la caravane féministe européenne en Turquie, au Kurdistan

**24 avril :** 24 heures de solidarité féministe internationale pour l'anniversaire de la catastrophe Rana Plaza.

**6 et 7 juin :** Agora féministe nationale à Nantes

**19 septembre :** Arrivée et Rencontre des Femmes du Bassin méditerranéen à Marseille ;

**17 octobre :** Clôture de la Marche à Lisbonne ,Portugal.

## PUBLIC/PRIVÉ :

### ***Exigeons des classifications non discriminantes des métiers à prédominance féminine***

Suite à une saisine du premier Ministre sur la mixité des métiers, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) constate dans son rapport de novembre 2014 que « la non-mixité des métiers est marquée par une forte asymétrie, d'un côté des métiers à dominance masculine restent difficilement accessibles aux femmes... et de l'autre certains métiers à dominance féminine sont peu valorisés, faiblement rémunérés et parfois voués au sous-emploi et au temps partiel subi. Ils n'attirent donc pas les hommes. »

En 2013, le Défenseur des droits a diffusé un « guide pour une évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine », afin de proposer une méthodologie pour appliquer la notion inscrite dans la loi depuis 1983 : « un salaire égal pour un travail de valeur égale ». Cette notion est différente de « un salaire égal pour un travail égal », qui permet aux employeurs de dire qu'il n'y a pas d'inégalités de salaires entre les femmes et les hommes !

#### **Dans la Fonction publique**

Le CESE dans la proposition n°22 de son rapport préconise que « le principe de traitement égal pour un travail de valeur égale soit appliqué dans les grilles de rémunération et le régime indemnitaire de la Fonction publique ».

Une concertation est en cours dans la Fonction publique « **Avenir de la fonction publique : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)** ». La Ministre de la Fonction publique n'a pas répondu à la demande de la CGT de revoir les grilles indiciaires sur la notion « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

**👉 La CGT exige que l'État-employeur montre l'exemple, il doit tenir son engagement acté dans le protocole sur l'égalité professionnelle du 8 mars 2013.**

#### **Dans le secteur privé**

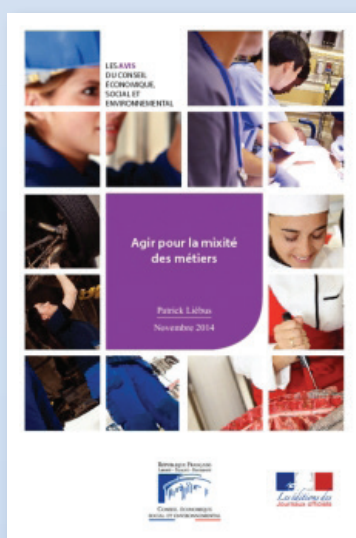
La Fédération santé action sociale CGT exige que la révision quinquennale obligatoire des classifications dans les différentes Conventions Collectives Nationales soit revue avec la notion « **Un salaire égal pour un travail de valeur égale** ».

Les négociatrices et les négociateurs de la FHP qui ont demandé de mettre tous les salarié-es dans une même grille en enlevant les filières (soin, administrative et technique) ont montré au patronat l'ampleur des inégalités, depuis celui-ci traîne pour reprendre la négociation obligatoire sur les classifications !

Pourtant l'égalité professionnelle permettrait aussi un apport important pour les caisses de retraite, par exemple pour réduire le déficit de la Caisse de retraite AGIRC de 46 % en 2040.

**👉 Dans le respect de la loi, la CGT exige des négociations sur des classifications non-discriminantes.**

***EXIGEONS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, C'EST UN DROIT ET UN ENJEU SOCIÉTAL !***



[http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014\\_24\\_mixite\\_metiers.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014_24_mixite_metiers.pdf)

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/guide-salaire-egal-travail-valeur-egale.pdf>

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, instituée par la loi organique du 29 mars 2011. Elle regroupe les missions du de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, et de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS). Voir études des services de la CNAV et ARRCO/AGIRC.